

# P'tit journal du Relais Assistantes Maternelles (RAM)

Des communes de Pluvigner, Camors, Landaul, Landevant.

N°11



**Bonne Année !!!**

*«Je choisis de prendre mon bien-être en urgence au lieu de prendre mon mal en patience... » N'oubliez pas de prendre soin de vous en 2017 !!!*

## Actualités

### Renouvellement d'agrément et PAJEMPLOI

Chaque assistante maternelle doit transmettre, dès réception, la copie de son renouvellement d'agrément à Pajemploi.

Sans cette démarche, Pajemploi estime que l'AM n'est plus agréée. Par conséquent, les parents employeurs devront payer les cotisations et ne percevront plus d'aide de la CAF.

Copie à adresser par courrier : centre national Pajemploi réseau URSSAF, 43013 Le Puy en Velay ou par mail : [pajemploi@urssaf.fr](mailto:pajemploi@urssaf.fr)

### Augmentation de l'indemnité d'entretien au 01 janvier 2017

Le montant minimal de l'indemnité d'entretien des assistantes maternelles s'élèvera en 2017 à 3,01 € pour neuf heures d'accueil de l'enfant (85 % du minimum garanti), soit 0,3344 € par heure. En deçà de huit heures de garde par jour, l'indemnité d'entretien doit respecter le montant minimum imposé par la convention collective du 1er juillet 2004, établi à 2,65 € pour toute journée commencée.

## L'« IRCEM » peut vous aider

En tant que cotisant de l'IRCem Prévoyance, les assistants maternels agréés peuvent solliciter le fond social, afin d'obtenir une aide financière à titre individuel, définie en fonction de leur situation et de leurs difficultés selon deux dispositifs :

### 1) « Aide à la prise de fonction »

Afin de financer les travaux et/ou équipements nécessaires pour démarrer l'activité d'assistant maternel agréé, l'Action Sociale IRCem peut attribuer une aide pour l'achat de matériel. Cette demande d'aide doit se faire dans les 12 mois suivant l'obtention de l'agrément. Elle concerne l'achat de matériel précis (sièges auto ; poussettes ; rehausseurs ; parcs ; lits ; chaises hautes), ainsi que des travaux d'aménagement préconisés par la PMI (demande de mise en conformité écrite obligatoire de la part de la PMI).

Dans le cadre d'un renouvellement ou d'une extension d'agrément, ce dispositif est également possible. La demande d'aide doit se faire dans les 6 mois suivant le renouvellement ou l'extension d'agrément. Elle doit être liée aux exigences de la PMI (notification écrite obligatoire). Cette aide ne peut pas excéder 1000€ et est soumise aux conditions de ressources du foyer. Les justificatifs écrits sont obligatoires (factures, devis, etc).

### 2) « Aide à la mobilité»

Afin de faciliter les transports (aller travailler ou transporter des enfants), l'Action Sociale IRCem peut attribuer une aide à la mobilité. Cela peut se traduire par le financement d'un abonnement pour les transports en commun ou par l'achat d'un véhicule. Il faut justifier de 3 mois consécutifs d'activité pour pouvoir y prétendre. Cette aide ne peut pas excéder 1000€ et est soumise également aux conditions de ressources du foyer. Les justificatifs écrits sont obligatoires (factures, devis, etc). Elle est non-renouvelable, et ne concerne uniquement que l'assistant maternel agréé.

(Pour plus d'information : [ww.ircem.com](http://ww.ircem.com) ou tel au : 0980 980 990)

## Soirée créative « marionnettes »

Le 13 octobre 2016 nous nous sommes retrouvées avec la plasticienne Peggy Daniel pour la fabrication de marionnettes à doigts. Voici quelques photos de ce très bon moment passé ensemble.



## Spectacle de Noël « Firmin le petit sapin »

Vous avez été nombreuses à assister aux représentations du spectacle de Noël « Firmin le petit sapin ». La danse, la musique et les comptines ont accompagné les marionnettes pour notre plus grand plaisir !



## Le site mon-enfant.fr évolue

### Assistantes maternelles, vous voulez :

- enrichir vos connaissances, faire évoluer vos pratiques,
- découvrir des outils...

Consultez le site mon-enfant.fr - rubrique Espace Doc' →

#### Espace doc'

Parents, professionnels de l'enfance et de la jeunesse : les ressources pour vous aider au quotidien

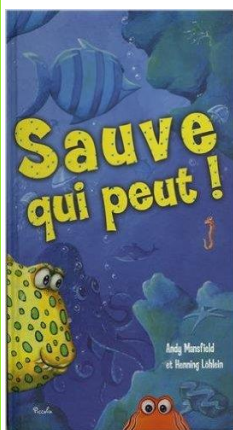
Parents

Professionnels

mon-enfant.fr

Pour celles qui ne sont pas encore inscrites sur le site mon-enfant.fr et qui souhaitent le faire, vous pouvez renvoyer un imprimé (disponible au relais) au gestionnaire de territoire pmi.

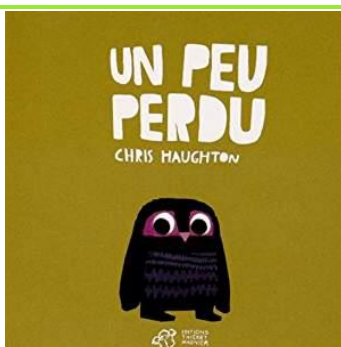
## Nos coups de cœur



Regarde derrière toi petit ver insouciant ou tu deviendras un repas appétissant. Un grand livre avec une animation pop-up à chaque double page pour découvrir une histoire pleine d'humour sur le monde de la mer



Il était une fois un petit lapin qui ne savait dire qu'une chose : CACA BOUDIN ! Du matin au soir et du soir au matin : CACA BOUDIN ! À l'heure de la soupe et à l'heure du bain : CACA BOUDIN ! Il manque un loup à cette histoire, le voilà, tiens : CACA BOUDIN !



Bébé Chouette dort tranquillement à côté de sa mère dans un nid haut perché quand soudain il bascule hors du nid. Il se retrouve tout en bas, sur le sol, seul et perdu. Mais où est passée sa maman ?



## Le coin des assistantes

**Cette page est la vôtre !!!!** Vous pouvez déposer ici des idées d'activités, des recettes de cuisine, des projets, des choses à dire ... tout ce que vous avez envie de partager avec vos collègues !! Alors n'hésitez pas à nous en faire part, nous serons ravies de les communiquer !



**Agnès De Andrade**

### La chaussette à bulles ! (pour les plus grands)

« Fixer une vieille chaussette avec un élastique sur une bouteille pour remplacer le fond qu'on aura découpé au préalable. Préparer un mélange eau, liquide vaisselle (50/50) dans un récipient. L'enfant n'aura plus qu'à tremper la chaussette dans le mélange puis à souffler par le goulot ! Effet garanti ! Cela apprend à souffler fort par la bouche et sous la surveillance bien sûr de l'adulte qui s'amusera autant que l'enfant ! »



**Catherine Segart**

### Pâte à modeler maison

« voici ma recette de pâte à modeler maison :

2 tasses de farine

2 tasses d'eau

1/2 tasse de sel

1/2 tasse de maïzena

2 c à soupe d'huile

2 c à soupe de poudre d'alun ( en pharmacie pas cher et grande quantité)

un peu de colorant alimentaire ( rayon gâteaux)

Mélanger les ingrédients dans une casserole et faire cuire à feu doux sans cesser de remuer avec une cuillère en bois quand le mélange se décolle des bords, c'est prêt !

Se conserve dans une boîte hermétique au réfrigérateur. »

**Relais Assistantes Maternelles**

Maison de l'enfance - 18 Rue Maréchal Leclerc 56330 Pluvigner

Tel : 02 97 59 00 96 Mail : ram@pluvigner.fr